



Procédures hygiéniques relatives au tatouage et au piercing

Soins - Bien-être

Continue

Durée

20h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

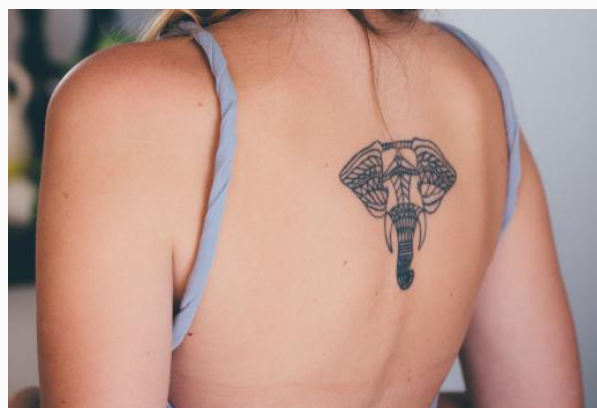
Attestation

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Cette formation répond à l'AR du 25 novembre 2005 qui oblige les tatoueurs et perceurs à suivre une formation sur l'hygiène. Cette formation est également vivement recommandée pour les professionnels du maquillage permanent ou semi-permanent.

Il ne s'agit pas d'une formation pratique du tatouage, ni du piercing.

Programme

20 heures de formation réparties en 2 journées complètes de formation.

Une demi-journée supplémentaire est consacrée au passage d'une évaluation individuelle théorique et pratique.



Villers-le-Bouillet

Rue de Waremme, 101 4530 Villers-le-Bouillet

085 / 27 13 40

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 20h

Le vendredi : de 8h30 à 12h30

Apprentissage

app.villers@centreifapme.be

Formation de chef d'entreprise

fce.villers@centreifapme.be

Formation continue

formation.continue.villers@centreifapme.be

085 / 27 13 49

villers@centreifapme.be

Type d'inscription

Par e-mail